

L'Examen Périodique de Santé et la Prévention

en quelques étapes...

L'Examen Périodique de Santé, modulé selon le référentiel national, permet de faire le point sur votre santé. Vous allez bénéficier de tests adaptés à votre âge et votre sexe, aux facteurs de risques liés à votre mode de vie, à votre histoire médicale, à votre suivi médical habituel.

Pendant 2h30, profitez de temps d'échanges privilégiés



L'accueil

Enregistrement du questionnaire médical et entretien sur votre mode de vie



L'examen biologique

Prise de sang et analyse d'urines permettent de repérer d'éventuelles maladies (diabète, hypercholestérolémie, troubles hépatiques...)

L'examen médical

Après un entretien, le médecin vous examine, prescrit d'éventuels examens complémentaires et vous enverra par courrier les conclusions des examens réalisés



L'examen dentaire

Proposé si vous n'avez pas eu de consultation depuis plus de six mois



L'examen paramédical

Une infirmière mesure votre poids, votre taille, votre tension artérielle, et réalise, selon la modulation, des examens de la vue, de l'audition, du souffle et un électrocardiogramme

En cas de découverte d'une anomalie, vous en serez informé, ainsi que votre médecin traitant si, à votre demande, il reçoit le compte rendu de l'E.P.S. Nous vous solliciterons pour connaître la suite donnée.